Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SORTIE VMC INCORRECTE

Par FRAMBOISE

OUI EN EFFET L'INSTALLATION CORRECTE SE FAIT PAR LE TOIT
Mai ma question est de savoir si il a le droit de l'installer comme il' l'a fait . Je pensais qu'il y avait également des distances à respecter .
MERCI d'avance .

Par chamce

"L'air extrait des locaux doit être rejeté à au moins huit mètres de toute fenêtre, de toute prise d'air neuf, de tout débouché de conduit de fumée et de tout conduit de ventilation sauf aménagements tels qu'une reprise d'air pollué ne soit pas possible. L'air extrait des locaux à pollution spécifique doit, en outre, être rejeté sans recyclage."